

INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RÉSIDENCES ISOLÉES

Formulaire de demande de permis



1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - DEMANDEUR

Nom de famille	Prénom	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Téléphone au domicile	Téléphone cellulaire ou autre	Courriel
Êtes-vous propriétaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ¹	Adresse permanente	

¹ Dans ce cas, le demandeur devra fournir une procuration écrite, signée par le propriétaire, attestant qu'il l'autorise à faire une demande de permis en son nom

2. DESCRIPTION DU SITE OÙ AURONT LIEU LES TRAVAUX

Adresse du bâtiment (numéro civique et rue, s'il y a lieu)		Numéro(s) de lot(s) au cadastre du Québec (renové)	
Le terrain visé est-il	Riverain ou à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un lac, cours d'eau ou d'un milieu humide?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	À l'usage de la municipalité
	En zone inondable identifiée au zonage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	En zone agricole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	En zone soumise à des risques de glissement de sol ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		Numéro de matricule	Code de zonage

3. DESCRIPTION DU PROJET

Type de travaux

- Nouvelle installation septique
- Remplacement complet de l'installation existante
- Correction ou modification de l'installation existante
- fosse septique
- élément épurateur
- autre :

Occupation de la résidence

- Annuelle
- Saisonniers (moins de 180 jours /an)

Nombre de chambre

- Existantes : _____
- Futures : _____

Approvisionnement en eau potable

- Existant Puits de surface
- Prévu Puits tubulaire
- Eau provenant d'un plan d'eau

Responsable des travaux

- Auto construction
- Entrepreneur (remplir la section 4)

Usage de la construction

- Résidentiel Unifamilial
- Multifamilial
- Nombre de logements : _____
- Commercial
- Autre : _____

Cout estimé des travaux	
Date prévue du début des travaux	
Date prévue de fin des travaux	

4. RESPONSABLE PRINCIPAL DES TRAVAUX (entrepreneur ou autre personne chargée des travaux)

Nom	Prénom	Nom de la compagnie	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone bureau	Téléphone cellulaire ou autre	Numéro d'entreprise (NEQ)	
Télécopieur	Courriel	Numéro RBQ	

Vous pouvez transmettre votre demande de permis en personne (aux bureaux de la municipalité), par la poste, par télécopieur ou par courriel. Veuillez prendre connaissance de nos coordonnées au verso.

Pour de plus amples renseignements sur les normes à respecter, consultez le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ou communiquez avec le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

5. DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVEC LA DEMANDE

Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées

L'émission du permis sera retardée si la demande n'est pas complète. Assurez-vous d'avoir les documents requis :

- Titres de la propriété, si acquise depuis moins d'un an
- Procuration signée par le propriétaire, s'il y a lieu
- Plan de désaffectation du système vétuste, s'il y a lieu
- Une servitude ou une entente, pour une demande relative à un système tertiaire
- Étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière* (art. 4.1 Q-2, r.22) :
- Plan de localisation de l'installation septique, à l'échelle, montrant :
 - La distance entre les éléments suivants et les systèmes étanches et non étanches sur le lot et sur les lots contigus :
 - Toute installation de prélèvement d'eau souterraine ou de surface dans un périmètre d'au moins 30 mètres de l'élément épurateur
 - Lac, cours d'eau, marais, étang, milieu humide
 - Résidence et limite de la propriété
 - Haut de talus et arbres
 - La localisation prévue de toutes les parties de l'installation sanitaire;
 - Le niveau d'implantation de chaque composante de l'installation sanitaire.

6. DOCUMENTS À TRANSMETTRE DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES TRAVAUX

Règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats

La transmission de ces documents est la responsabilité du demandeur.

- Certificat de conformité ** des travaux signé et scellé par le professionnel concepteur de l'étude de caractérisation et des plans
- Plan à l'échelle, s'il y a eu des modifications par rapport au plan initial
- Une preuve de vidange de l'ancienne fosse, s'il y a lieu
- Une copie du contrat d'entretien, s'il y a lieu, avec le fabriquant, son représentant ou un tiers qualifié d'un système de traitement visé aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 du Q-2, r.22. (en vertu de l'article 3.3 du même règlement).

** Ce document est habituellement exigé par les institutions bancaires et les notaires lors des transactions impliquant la propriété (vente, renouvellement hypothécaire, etc.). L'attestation de conformité des travaux doit être composée d'un rapport écrit, de photos et si requis d'un plan indiquant la localisation corrigée de l'installation septique, s'il y a eu des modifications lors des travaux.

* Si le dispositif doit desservir un bâtiment autre qu'une résidence isolée de six chambres et moins, les renseignements et documents exigés doivent être préparés et signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

7. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je déclare que les informations contenues dans ce formulaire sont exactes et que j'ai lu les informations suivantes :

- Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun cas une autorisation de procéder aux travaux demandés. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant d'avoir obtenu le permis requis à cet effet.
- L'officier municipal se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire pouvant l'aider à avoir une compréhension claire de votre projet. Une fois que l'officier municipal a tous les documents requis en main, l'émission du permis peut prendre jusqu'à 30 jours. Veuillez donc prévoir ce délai dans l'échéancier de vos travaux.
- Une fois les travaux complétés, il est de la responsabilité du propriétaire de transmettre les documents demandés dans la section 6 du présent formulaire à la Municipalité.

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

LE CHOIX D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Informez-vous auprès d'un professionnel pour connaître les différentes options qui s'offrent à vous en fonction des caractéristiques de votre propriété. Les options présentées au client doivent respecter en tout temps le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Le professionnel qui recommande un système de traitement des eaux usées certifié NQ 3680-910 devrait s'assurer que son client a reçu toute l'information nécessaire sur ses obligations au regard de l'utilisation, de l'entretien et de l'exploitation de ce système et que ce dernier est d'accord.